

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD33

présenté par

Mme Stambach-Terrenoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,  
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,  
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,  
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,  
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,  
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,  
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,  
Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 11**

À l'alinéa unique, substituer au taux :

« 50 % »,

le taux :

« 55 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, les député-es du groupe LFI-NFP proposent de réhausser l'objectif de réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2030 de 50% à 55%, comparativement à 1990.

Le rehaussement de l'objectif à 50% de réductions de GES demeure insuffisant. Selon Greenpeace, pour suivre une trajectoire respectant les accords de Paris, il faudrait que la France divise par deux ses émissions brutes d'ici à 2030, ce qui correspond à une réduction d'au moins 62,2 % par rapport à 1990.

La stratégie de la France repose sur une appréciation trop optimiste des puits de carbone. Or, la capacité de stockage du CO<sub>2</sub> par les écosystèmes forestiers s'effondre, elle a été divisée par deux en dix ans. En cause : l'effondrement du puits forestier depuis 2010, lié à la mauvaise santé des forêts françaises et aux impacts du changement climatique, mais aussi la gestion de la récolte du bois, que le Gouvernement prévoit pourtant d'augmenter d'ici 2030.

Ainsi, dans la dernière version en date du projet de Stratégie Nationale Bas 3 (SNBC) élaborée par l'Etat, celui-ci reconnaît que la réduction des émissions nettes par rapport à 1990 n'est estimée qu'à 52% en 2030, avec l'hypothèse d'un maintien à moyen terme du rythme d'absorption actuel des forêts. Pourtant, les experts du secteur s'accordent à dire que l'évolution future des capacités d'absorption de carbone des forêts est difficile à prévoir, et soumise à nombre d'aléas.

Nous proposons donc de ne pas faire de pari risqué sur la capacité de nos forêts à croître durablement, et de viser une réduction de 55% des émissions brutes.

Cet amendement a été travaillé avec le Réseau Action Climat.